k

GROUPE 7 FONGICIDE

FLUOPYRAM 600FSMC

SUSPENSION

Un traitement de semences pour utilisation sur le canola, le colza, la moutarde oléagineuse (*Brassica juncea*) pour la suppression d'infections au début de la saison et la réduction de gravité de la maladie causée par le *Leptosphaeria maculans*, l'agent causal du jambe noire.

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF: Fluopyram......600 g/L

Contient du 1,2 benzisothiazolin-3-one à raison de 0.03% et 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009% et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003% à titre d'agent de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 33448 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 1L à 1000L, 15000L (réservoir de vrac)

BASF Canada Inc. 100 Milverton Drive, 5th Floor Mississauga, ON L5R 4H1 Téléphone No.: 1-877-371-2273

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT, 1-800-454-2673.

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté au moment d'appliquer ce produit. La « Loi sur les semences » doit être respectée à la lettre lorsque ce produit est utilisé.

Pour utilisation dans le traitement des semences commercial (installations de traitement fixes ou unités mobiles) avec l'équipement de transfert fermé, y compris l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés. Le transfert ouvert du **FLUOPYRAM 600FS** est interdit.

FLUOPYRAM 600FS™ est une marque de commerce de BASF CORPORATION utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, l'ensachage, le cousage, l'empilement, le fonctionnement d'un chariot de levage, ou lors de l'entretien et de la réparation de l'équipement de traitement de semences, ainsi que pendant l'ensemencement et la manipulation des semences traitées.

Recommandations en matière de sécurité de l'utilisateur :

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer, de mâcher de la gomme ou d'aller aux toilettes.
- Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuel (EPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.
- Dès que cela est possible, se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.
- Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément du reste de la lessive.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec BASF Canada Inc., au 1-877-371-BASF (2273), ou consultez le site www.agsolutions.ca.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTAUX: TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Toutes les semences renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées. Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de FLUOPYRAM 600FS aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE: Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage, de l'élimination ou du nettoyage de l'équipement. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer en plein soleil. Ne pas entreposer prolongé à plus de 40°C ou sous -10°C. Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant non recyclable/réutilisable/rechargeable :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3. Rendre le contenant inutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

FLUOPYRAM 600FSMC

SUSPENSION

Un traitement de semences pour utilisation sur le canola, le colza, la moutarde oléagineuse (*Brassica juncea*) pour la suppression d'infections au début de la saison et la réduction de gravité de la maladie causée par le *Leptosphaeria maculans*, l'agent causal du jambe noire.

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF: Fluopyram......600 g/L

Contient du 1,2 benzisothiazolin-3-one à raison de 0.03% et 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009% et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003% à titre d'agent de conservation.

N° D'HOMOLOGATION XXXXX LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 1L à 1000L, 15000L (réservoir de vrac)

BASF Canada Inc. 100 Milverton Drive, 5th Floor Mississauga, ON L5R 4H1 Téléphone No.: 1-877-371-2273

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT, 1-800-454-2673.

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté au moment d'appliquer ce produit. La « Loi sur les semences » doit être respectée à la lettre lorsque ce produit est utilisé.

Pour utilisation dans le traitement des semences commercial (installations de traitement fixes ou unités mobiles) avec l'équipement de transfert fermé, y compris l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés. Le transfert ouvert du **FLUOPYRAM 600FS** est interdit.

FLUOPYRAM 600FS™ est une marque de commerce de BASF CORPORATION utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

Table des matières Section numéro

2
3
4
5
6
7
8 8.1
8.2
8.2 ON 9 9.1 9.2
8.2 N 9 9.1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 – AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2 – LE PRODUIT

FLUOPYRAM 600FS est un traitement de semences qui, lorsqu'il est appliqué sur les semences, peut supprimer l'infection en début de saison et la réduction de gravité de la maladie causée par *Leptosphaeria maculans*, l'agent causal du jambe noire dans les cultures de canola, colza, moutarde oléagineuse (*Brassica juncea*).

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 - PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, l'ensachage, le cousage, l'empilement, le fonctionnement d'un chariot de levage, ou lors de l'entretien et de la réparation de l'équipement de traitement de semences, ainsi que pendant l'ensemencement et la manipulation des semences traitées.

Recommandations en matière de sécurité de l'utilisateur :

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer, de mâcher de la gomme ou d'aller aux toilettes.
- Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuel (EPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.
- Dès que cela est possible, se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.
- Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément du reste de la lessive.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec BASF Canada Inc., au 1-877-371-BASF (2273), ou consultez le site www.agsolutions.ca.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 – PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Toutes les semences renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées. Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation du **FLUOPYRAM 600FS** aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

SECTION 6 - ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage, de l'élimination ou du nettoyage de l'équipement.

Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer en plein soleil. Ne pas entreposer prolongé à plus de 40°C ou sous -10°C. Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

SECTION 7 – ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant à remplissages multiples: En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant non recyclable/réutilisable/rechargeable :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3. Rendre le contenant inutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI:

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

8.1 Canola, Colza, Moutarde oléagineuse (*Brassica juncea*)

Ravageur	Doses d'application par 100 Kg de semences	Instructions sur le produit
Jambe noire transmise par le sol ou les résidus (<i>Leptosphaeria</i> <i>maculans</i>)	125 à 250 mL (0,00375 à 0,0075 mg ai/semence*) *Basé sur 200,000 semences par Kg (5 grams PMG)	FLUOPYRAM 600FS reduit d'infections des cotylédons et jeunes feuilles par jambe noire et réduit la verse et le degré d'infection des tiges plus tard dans la saison. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions et le risqué d'infection est élevé.

Remarque:

Appliquer avec un système de traitement commercial des semences par brumisation ou avec une poudre mouillable. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie. Diluer le produit dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète des semences. Appliquer sur des semences de grande qualité, bien nettoyées.

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté au moment d'appliquer ce produit. La « Loi sur les semences » doit être respectée à la lettre lorsque ce produit est utilisé.

8.2 MÉLANGES EN CUVE

FLUOPYRAM 600FS peut être utilisé en association avec les autres fongicides et insecticides homologués pour le traitement des semences, sous les taux d'application homologués. Faire un test préliminaire pour vérifier la compatibilité avec d'autres produits pour le traitement des semences. Consulter la section 10 pour plus d'instructions de mélanges pertinents.

Les semences traitées doivent être étiquetées conformément aux exigences de la *Loi sur les semences*. Respecter les limites et les précautions les plus restrictives énoncées sur les étiquettes de tous les produits utilisés dans les mélanges.

SECTION 9 - DIRECTIVES D'APPLICATION ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

Pour utilisation dans le traitement des semences commercial (installations de traitement fixes ou unités mobiles) avec l'équipement de transfert fermé, y compris l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés. Le transfert ouvert du **FLUOPYRAM 600FS** est interdit. Ne pas utiliser dans les trémies, les semoirs, les boîtes de poudre mouillable ou toute autre application servant au traitement des semences sur la ferme. Lire toute l'étiquette et respecter toutes les directives et mises en garde avant d'utiliser.

Tout sac contenant des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant :

- Ces semences ont été traitées avec FLUOPYRAM 600FS, qui contient du fluopyram.
- Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
- Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées.
- Interdire l'accès des enfants, des animaux de compagnie ou du bétail aux semences traitées.
- Pour toute activité liée à la manipulation des semences traitées, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
- Ce produit est toxique pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.
- Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.
- Éliminer le surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Éliminer les sacs ou contenants de semences vides conformément à la réglementation locale. Ne pas utiliser les sacs/contenants de semences vides à d'autres fins.
- Afin de réduire la dérive de poussière des semences vers les cultures ou mauvaises herbes en fleurs, s'assurer que le matériel de semis fonctionne bien et conformément aux recommandations du fabricant. Le surplus de semences ou les contenants de semences vides doivent être entreposés ou éliminés conformément à la réglementation fédérale locale.
- Semences traitées à la dose recommandée par le fabricant.

9.2 Qualité des semences et entreposage des semences traitées

Les études de laboratoire et sur le terrain ont montré que l'application de **FLUOPYRAM 600FS** sur les semences de canola, colza, moutarde oléagineuse (*Brassica juncea*) n'influera pas négativement sur la germination.

Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de BASF, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante. Il n'est pas recommandé de traiter des semences endommagées ou rayées par de l'équipement ou à faible degré de germination et d'une vigueur et d'une qualité médiocres. Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant d'utiliser un produit agrochimique pour traiter tout le lot. Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de BASF, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante.

9.3 Cultures de rotation

Ne pas semer de luzerne dans les 14 jours suivant l'application. Dans les cas où la culture traitée avec **FLUOPYRAM 600FS** est perdu en raison des conditions environnementales et

qu'une replantation est nécessaire, toutes les autres cultures peuvent être semées immédiatement.

SECTION 10 - INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Lorsque le produit est appliqué avec du matériel de traitement des semences conçu pour traiter les semences avec une bouillie, verser environ la moitié ou les deux tiers de l'eau nécessaire dans le réservoir, suivie des produits d'association pour le traitement des semences, et de **FLUOPYRAM 600FS**. L'ordre séquentiel dépend des produits d'association et du matériel d'application utilisé. Attendre que chaque produit d'association de la bouillie se disperse complètement avant d'ajouter le suivant, jusqu'à l'obtention d'une suspension uniforme. Une fois que tous les produits d'association de la bouillie ont été ajoutés et se sont dispersés complètement, ajouter le reste d'eau requise (1/2 à 1/3) pour obtenir le volume de bouillie approprié et mélanger jusqu'à uniformité. Ne pas entreposer les bouillies mélangées pendant plus de 72 heures. Maintenir une agitation appropriée jusqu'à l'application de la bouillie. Pour en savoir plus sur les instructions d'emploi, l'ordre de mélange des produits d'association de la bouillie et d'autres suggestions sur l'application, communiquer avec votre représentant BASF.

TEST DE COMPATIBILITÉ

Avant d'utiliser le traitement pour semences **FLUOPYRAM 600FS** dans un mélange en cuve, il est essentiel d'établir la compatibilité du mélange. Ajouter **FLUOPYRAM 600FS** à la dose indiquée dans un bocal propre d'une capacité d'un litre, contenant environ la moitié de l'eau de la dose d'application prévue pour obtenir la bouillie finale. Verser ensuite tous les autres produits d'association du mélange en cuve qui seront utilisés dans la bouillie finale. En dernier lieu, ajouter le reste d'eau. Le volume total est établi en fonction de la taille des semences et de la quantité de bouillie nécessaire pour obtenir une couverture et une distribution complètes et uniformes sur la semence, ainsi que du type de matériel commercial pour le traitement des semences qui sera utilisé.

NE PAS UTILISER DE MÉLANGES SUSCEPTIBLES DE CAILLER, DE SE PRÉCIPITER OU DE FORMER UN GEL. UTILISER LES MÉLANGES EN CUVE DÈS QU'ILS SONT PRÊTS, EN MAINTENANT UNE AGITATION APPROPRIÉE.

SECTION 11 - RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, **FLUOPYRAM 600FS** contient un fongicide du groupe 7. Toute population de ravageurs peut renfermer des individus naturellement résistants à **FLUOPYRAM 600FS** et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète du degré d'éradication si ces fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, utiliser FLUOPYRAM 600FS ou les autres fongicides du groupe 7 en avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides ou des bactéricides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF en présence d'une baisse possible de sensibilité à FLUOPYRAM 600FS chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-BASF (2273), ou consultez le site www.agsolutions.ca..